

Organisation par

SACHÉ ANIM'

Brocante

& vide-grenier

Le 30 août

EXPOSANTS

EMPLACEMENTS SANS VÉHICULES
.....
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
.....
À PARTIR DE 4 M POUR 8€

VISITEURS

ENTRÉE LIBRE
.....
DE 08H30 À 17H00

PLACE CALDER 37190 SACHÉ

Centre-bourg



AU PROGRAMME :

BONNES AFFAIRES

RESTAURATION

BUVETTE

Informations et inscriptions :
sacheanim37190@gmail.com
06 75 23 26 88

Où en scannant
le QR code :



BROCANTE DE SACHÉ ANIM

30 AOÛT 2026 - SACHÉ, CENTRE BOURG

RÈGLEMENT

Article 1 - Organisation - Cette journée est organisée par l'association Saché Anim. Elle se tiendra à Saché, dans le centre bourg, le dimanche 30 août 2026.

Article 2 - Horaires - L'accueil des exposants se fera à partir de 6h30. L'installation est autorisée jusqu'à 8h30. L'ouverture au public se fera à partir de 8h30. Aucun départ ne sera autorisé avant 17h, sauf accord exprès de l'organisation.

Article 3 - Inscription - L'inscription est obligatoire. Le dossier complet doit être remis au plus tard une semaine avant l'événement, soit le 23 août 2026. Il comprend le bulletin rempli et signé, le règlement de l'emplacement, une copie recto-verso de la pièce d'identité pour les particuliers ou un justificatif d'immatriculation / SIRET pour les professionnels.

Article 4 - Dépôt des règlements - Le règlement peut être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre de Saché Anim. Les règlements peuvent être déposés en mairie, sous enveloppe fermée, accompagnés du bulletin d'inscription.

Article 5 - Tarifs - Les tarifs sont les suivants : 4 m : 8 € ; 6 m : 12 € ; 10 m : 16 €. Les barnums et matériels doivent tenir dans le métrage réservé.

Article 6 - Emplacements - Les emplacements sont attribués par l'organisation. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans autorisation. L'organisation se réserve le droit d'adapter les emplacements si nécessaire.

Article 7 - Matériel et électricité - Le matériel n'est pas fourni : tables, chaises, barnums, et tout autre équipement restent à la charge des exposants. Aucun branchement électrique ne sera fourni.

Article 8 - Intempéries, désistement et absence - En cas d'intempéries, de désistement ou de non-participation, l'exposant ne pourra prétendre au remboursement du prix de son emplacement. Les places non occupées après 8h00 pourront être ré-attribuées.

Article 9 - Responsabilité - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisation ne peut pas être tenue responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

Article 10 - Produits interdits - Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur. La vente de produits dangereux, inflammables, armes, animaux vivants ou tout autre produit interdit est proscrite. La vente alimentaire est interdite, sauf autorisation exprès de l'organisation.

Article 11 - Propreté - Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ et de ne rien laisser sur place.

Article 12 - Acceptation du règlement - La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation pourra être priée de quitter les lieux, sans remboursement.

Article 13 - Registre - Les participants seront inscrits sur un registre tenu par l'organisation, conformément à la réglementation applicable aux ventes au déballage.

INSCRIPTION BROCANTE DE SACHÉ ANIM

DIMANCHE 30 AOÛT 2026 - SACHÉ, CENTRE BOURG

Inscription obligatoire - Date limite : 23 août 2026

Accueil exposants	À partir de 6h30
Installation	Jusqu'à 8h30
Ouverture au public	À partir de 8h30
Départ exposants	À partir de 17h

Café offert aux exposants.

Matériel non fourni : tables, chaises, barnums. Aucun branchement électrique ne sera fourni.

⚠ Aucune vente alimentaire n'est acceptée sans autorisation ⚠

DOCUMENTS À JOINDRE POUR LES PARTICIPANTS :

1. Cette fiche dûment remplie et signée.
2. Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité pour les particuliers.
3. Pour les professionnels : justificatif d'immatriculation / SIRET.
4. Le règlement de l'emplacement, en espèces ou par chèque à l'ordre de Saché Anim.

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : Email :

4 mètres	6 mètres	10 mètres
8 €	12 €	16 €
☐	☐	☐

RÈGLEMENT :

- ☐ Espèces
☐ Chèque à l'ordre de Saché Anim

À ENVOYER OU À DÉPOSER EN MAIRIE :

A l'attention de Saché Anim
Mairie de Saché
Place Alexandre Calder
37190 SACHÉ

Sous enveloppe fermée, avec le bulletin d'inscription joint.

Déclare sur l'honneur :

1. Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce).
2. Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
3. Avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.
4. Reconnaître que Saché Anim n'effectue aucun remboursement en cas de non-participation.
5. Respecter les règles de sécurité et les consignes données par l'organisation le jour de la manifestation.

Fait à

Le

Signature :